

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX

Convocations du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Thérèse-Marie DESCATOIRE, Maire.

Présidente : Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE, Maire

Étaient présents : Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE – M. Vincent WEIFFENBACH – Mme Marie-José GUILLAUME – Mme Nathalie KARST – Mme Stéphanie MARIEN – M. Dionisio MARTINS – M. David DE OLIVEIRA – Mme Mélissa BEUZEVILLE PARIS – M. Nicolas CARPENTIER – M. Paul GUESMEL – Mme Marika TATIN – Mme Sabrina ALVES DAVID – M. Fabien CARON – M. Jean-Karl LUCAS

Absente excusée : Mme Bénédicte WAGUETTE ayant donné procuration à Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MARIEN

Nombre de conseillers en exercice : 15 — Présents : 14 — Votants : 15 (dont 1 procuration)

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 32 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Stéphanie MARIEN est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire indique que le point initialement intitulé « autorisation de signature de la convention avec l'ostéopathe » est modifié en « autorisation de signature d'un bail professionnel avec l'ostéopathe ». Cette modification fait suite à l'avis du conseiller du décideur local de la direction des finances, qui préconise un bail professionnel, le local étant fermé, à la différence du local adjacent ouvert. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Composition des commissions municipales
3. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
4. Désignation des délégués au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

5. Désignation d'un délégué au Syndicat d'Énergie de l'Oise – Secteur Local d'Énergie (SLE)
6. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance (SIVU)
7. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ully-Saint-Georges (SIAEP)
8. Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
9. Désignation des délégués au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
10. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE)
11. Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS)
12. Désignation des représentants aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la SPL INGE'OISE
13. Désignation des délégués à la Mission Locale de la Vallée de l'Oise
14. Désignation des délégués à l'ADICO
15. Désignation d'un correspondant défense
16. Fête communale 2026 – participation financière versée aux forains
17. Autorisation de signer un bail professionnel avec l'ostéopathe
18. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026 a été adressé à l'ensemble des conseillers. Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 12/2026

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquelles le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elle propose la création de sept commissions, en précisant que le conseil peut procéder à la nomination à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de procéder à main levée.

Les commissions suivantes sont constituées :

Commission des finances : M. Vincent WEIFFENBACH – Mme Marie-José GUILLAUME – Mme Bénédicte WAGUETTE - Mme Nathalie KARST – Mme Stéphanie MARIEN – M. Dionisio MARTINS – M. David DE OLIVEIRA – Mme Mélissa BEUZEVILLE PARIS – M. Nicolas CARPENTIER – M. Paul GOUESMEL – Mme Marika TATIN – Mme Sabrina ALVES DAVID – M. Fabien CARON - M. Jean-Karl LUCAS.

Commission des travaux (voirie et bâtiments) : M. Vincent **WEIFFENBACH** – Mme Nathalie **KARST** – M. Dionisio **MARTINS** – M. David **DE OLIVEIRA** – M. Nicolas **CARPENTIER** – M. Fabien **CARON**.

Commission d'urbanisme : M. Vincent **WEIFFENBACH** – Mme Nathalie **KARST** – M. Dionisio **MARTINS** – M. David **DE OLIVEIRA** – M. Nicolas **CARPENTIER**.

Commission des affaires scolaires et périscolaires : M. Vincent **WEIFFENBACH** – M. Dionisio **MARTINS** – M. David **DE OLIVEIRA** – Mme Mélissa **BEUZEVILLE PARIS** – Mme Marika **TATIN** – Mme Sabrina **ALVES DAVID**.

Commission des animations communales, associatives et scolaires : M. Vincent **WEIFFENBACH** – Mme Marie-José **GUILLAUME** – Mme Bénédicte **WAGUETTE** - Mme Nathalie **KARST** – Mme Stéphanie **MARIEN** – M. Dionisio **MARTINS** – M. David **DE OLIVEIRA** – Mme Mélissa **BEUZEVILLE PARIS** – M. Nicolas **CARPENTIER** – M. Paul **GOUESMEL** – Mme Marika **TATIN** – Mme Sabrina **ALVES DAVID** – M. Fabien **CARON** - M. Jean-Karl **LUCAS**.

Commission culture et patrimoine : M. Vincent **WEIFFENBACH** – Mme Marie-José **GUILLAUME** – Mme Nathalie **KARST** – M. Dionisio **MARTINS** – M. Nicolas **CARPENTIER** – Mme Sabrina **ALVES DAVID** – M. Jean-Karl **LUCAS**.

Commission de la gestion de la salle communale : M. Dionisio **MARTINS** – M. David **DE OLIVEIRA** – Mme Mélissa **BEUZEVILLE PARIS** – M. Nicolas **CARPENTIER** – Mme Marika **TATIN**.

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition des commissions municipales telle que définie ci-dessus.

DÉLIBÉRATION 13/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commission est composée, pour une commune de moins de 3 500 habitants, du Maire (président) et de trois membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que trois suppléants. Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

M. Nicolas **CARPENTIER** présente la liste suivante :

Titulaires : Nicolas **CARPENTIER** – David **DE OLIVEIRA** – Nathalie **KARST**

Suppléants : Paul **GOUESMEL** – Fabien **CARON** – Dionisio **MARTINS**

Résultats du scrutin : Nombre de votants : 15

Bulletins blancs et nuls : 0
Exprimés : 15
Suffrages obtenus par la liste CARPENTIER : 15
Sièges attribués : 3 titulaires, 3 suppléants.

Type de scrutin : À bulletin secret (scrutin de liste)

Décision prise :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Présidente : Mme Thérèse-Marie **DESCATOIRE**

Titulaires : M. Nicolas **CARPENTIER**, M. David **DE OLIVEIRA**, Mme Nathalie **KARST**

Suppléants : M. Paul **GOUESMEL**, M. Fabien **CARON**, M. Dionisio **MARTINS**

DÉLIBÉRATION 14/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE OISE TRÈS HAUT DÉBIT (SMOTHD)

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire présente le SMOTHD, syndicat créé en 2013, dont l'objectif principal est de développer le réseau de fibre optique dans le département de l'Oise. Il gère également un centre de supervision mutualisé pour la vidéoprotection, auquel remontent les images de la commune. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Résultats du scrutin pour le délégué titulaire : Nombre de votants : 15

Bulletins blancs et nuls : 0

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Fabien **CARON** : 15 voix.

Résultats du scrutin pour le délégué suppléant : Nombre de votants : 15

Bulletins blancs et nuls : 0

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme Sabrina **ALVES DAVID** : 15 voix.

Type de scrutin : À bulletin secret

Décision prise :

*Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : délégué titulaire : M. Fabien **CARON** (15 voix) — déléguée suppléante : Mme Sabrina **ALVES DAVID** (15 voix).*

DÉLIBÉRATION 15/2026

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE –
SECTEUR LOCAL D'ÉNERGIE (SLE)**

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire rappelle que toutes les communes de France doivent permettre à leurs habitants d'accéder au réseau électrique. Le SE 60 assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques pour ses 442 communes adhérentes. La commune de Dieudonné est représentée au SLE Thelloise par un délégué unique (commune de moins de 2 000 habitants).

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Vincent **WEIFFENBACH** en qualité de représentant au Secteur Local d'Énergie Thelloise.*

DÉLIBÉRATION 16/2026

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA
SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (SIVU)**

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire présente le SIVU, qui regroupe les communes de Belle-Église, Chambly, Dieudonné, Ercuis, Fresnoy-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle, Morangles et Les Puiseux-le-Hauberger. Ce syndicat œuvre dans le cadre de la sécurité et de la prévention de la délinquance, notamment via des permanences juridiques mutualisées, des opérations de détagage et une mutualisation de la police municipale de Chambly. Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Résultats pour les délégués titulaires (scrutin à deux noms) :

Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Paul **GOUESMEL** : 15 voix

M. Fabien **CARON** : 15 voix.

Résultats pour les délégués suppléants :

Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme Sabrina **ALVES DAVID** : 15 voix

Mme Méli^sa **BEUZEVILLE PARIS** : 15 voix.

Type de scrutin : À bulletin secret

Décision prise :

*Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : délégués titulaires : M. Paul **GOUESMEL** et M. Fabien **CARON** (15 voix chacun) — déléguées suppléantes : Mme Sabrina **ALVES DAVID** et Mme Mélissa **BEUZEVILLE PARIS** (15 voix chacune).*

DÉLIBÉRATION 17/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'ULLY-SAINT-GEORGES (SIAEP)

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire présente le SIAEP, qui approvisionne en eau potable les communes de Cauvigny, Dieudonné, Foulanges, La Chapelle-Saint-Pierre, Mouchy-le-Châtel, Neuilly-en-Thelle, Novillers, Sainte-Geneviève et Uilly-Saint-Georges. Il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Résultats pour les délégués titulaires :

Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme Thérèse-Marie **DESCATOIRE** : 15 voix

M. Vincent **WEIFFENBACH** : 15 voix

M. Nicolas **CARPENTIER** : 15 voix.

Résultats pour les délégués suppléants :

Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme Marie-José **GUILLAUME** : 15 voix

M. Paul **GOUESMEL** : 15 voix

Mme Sabrina **ALVES DAVID** : 15 voix.

Type de scrutin : À bulletin secret

Décision prise :

*Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : délégués titulaires : Mme Thérèse-Marie **DESCATOIRE**, M. Vincent **WEIFFENBACH**, M. Nicolas **CARPENTIER** (15 voix chacun) — délégués suppléants : Mme Marie-José **GUILLAUME**, M. Paul **GOUESMEL**, Mme Sabrina **ALVES DAVID** (15 voix chacun).*

DÉLIBÉRATION 18/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le montant total de la charge financière dévolu à la Communauté de Communes Thelloise du fait des compétences transférées par les communes membres. La commune désigne un membre titulaire et un membre suppléant.

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Nicolas **CARPENTIER** en qualité de **délégué titulaire** et M. Dionisio **MARTINS** en qualité de **délégué suppléant** à la CLECT.*

DÉLIBÉRATION 19/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

La Communauté de Communes Thelloise, compétente en matière de déchets, sollicite la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant dans chaque commune du territoire pour participer au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Sabrina **ALVES DAVID** en qualité de **déléguée titulaire** et M. Nicolas **CARPENTIER** en qualité de **délégué suppléant** au PLPDMA.*

DÉLIBÉRATION 20/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'ESCHES (SIBE)

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire présente le SIBE, qui gère les cours d'eau du bassin de l'Esches (Esches, Coisnon, Copette et Gobette), cours d'eau ne relevant pas du domaine public fluvial. Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Résultats pour les délégués titulaires : Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Nicolas **CARPENTIER** : 15 voix

Mme Sabrina **ALVES DAVID** : 15 voix.

Résultats pour les délégués suppléants : Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme Stéphanie **MARIEN** : 15 voix

M. Jean-Karl **LUCAS** : 15 voix.

Type de scrutin : À bulletin secret

Décision prise :

*Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : délégués titulaires : M. Nicolas **CARPENTIER** et Mme Sabrina **ALVES DAVID** (15 voix chacun) — délégués suppléants : Mme Stéphanie **MARIEN** et M. Jean-Karl **LUCAS** (15 voix chacun).*

DÉLIBÉRATION 21/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS (SMAS)

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire rappelle que le SMAS assure la compétence assainissement pour le bourg de Dieudonné, tandis que la Communauté de Communes Thelloise prend en charge les hameaux. Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Résultats pour les délégués titulaires : Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Nicolas **CARPENTIER** : 15 voix

Mme Marie-José **GUILLAUME** : 15 voix.

Résultats pour les délégués suppléants : Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Paul **GOUESMEL** : 15 voix

Mme Sabrina **ALVES DAVID** : 15 voix.

Type de scrutin : À bulletin secret

Décision prise :

*Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité : délégués titulaires : M. Nicolas **CARPENTIER** et Mme Marie-José **GUILLAUME** (15 voix chacun) — délégués suppléants : M. Paul **GOUESMEL** et Mme Sabrina **ALVES DAVID** (15 voix chacun).*

DÉLIBÉRATION 22/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SPL INGE'OISE

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire présente INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO), société publique locale exerçant des activités d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses actionnaires, dans le cadre de contrats administratifs. Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Nicolas **CARPENTIER** en qualité de **représentant titulaire** aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la SPL INGE'OISE, et M. David **DE OLIVEIRA** en qualité de **représentant suppléant**. Le représentant titulaire est habilité à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur.*

DÉLIBÉRATION 23/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE L'OISE

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire rappelle que la Mission Locale est un service public qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'emploi, la formation et l'autonomie, présent sur 37 communes avec 26 points d'accueil. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marika **TATIN** en qualité de **déléguée titulaire** et Mme Mélissa **BEUZEVILLE PARIS** en qualité de **déléguée suppléante** à la Mission Locale de la Vallée de l'Oise.*

DÉLIBÉRATION 24/2026

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS (ADICO)

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire rappelle que la commune adhère à l'ADICO depuis de nombreuses années. Cette structure de mutualisation numérique accompagne les collectivités en matière d'équipement matériel et logiciel (comptabilité, paie, élections, état civil) et fournit une assistance technique. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Bénédicte **WAGUETTE** en qualité de **déleguée titulaire** et M. Paul **GOUESMEL** en qualité de **délegué suppléant** à l'ADICO.*

DÉLIBÉRATION 25/2026

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire rappelle qu'il appartient à chaque commune de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Ce correspondant remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés aux questions de défense, est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, et dispose d'un espace sur le site du ministère de la Défense. Sa mission couvre le parcours de citoyenneté, les activités de défense (volontariat, réserve militaire) et le devoir de mémoire.

Résultats du scrutin : Nombre de votants : 15
Bulletins blancs et nuls : 0
Exprimés : 15
Majorité absolue : 8
M. Paul **GOUESMEL** : 15 voix.

Type de scrutin : À bulletin secret

Décision prise :

*Le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Paul **GOUESMEL** en qualité de correspondant défense de la Commune de Dieudonné (15 voix).*

DÉLIBÉRATION 26/2026

OBJET : FÊTE COMMUNALE 2026 – PARTICIPATION FINANCIÈRE VERSÉE AUX FORAINS

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de déroulement de la fête communale, organisée les 6 et 7 juin 2026 à l'occasion du 30^e anniversaire du club de football de Dieudonné. Une attraction foraine est prévue place de la mairie pour les jeunes enfants. La participation financière de la commune couvrira une indemnité de transport et le coût d'un tour de manège gratuit pour les enfants scolarisés à l'école des Trois Cahiers.

Le forain concerné est M. Rodolphe **LAINÉ**, domicilié à Morvillers (60380), 15 rue Marquant. La participation comprend : 262,50 € d'indemnité de transport et 135 tickets × 2,50 €, soit 337,50 € pour les enfants scolarisés (samedi et lundi). Total : 600,00 €.

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise et fixe à 600,00 € la participation financière versée aux forains pour la fête communale 2026. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif, à l'article 623.

DÉLIBÉRATION 27/2026

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL AVEC L'OSTÉOPATHE

Présentation : Thérèse-Marie DESCATOIRE

Mme le Maire expose que la commune a l'opportunité d'accueillir M. Cyril **BATUT**, ostéopathe, domicilié à Écouen (95440), dans le local de la « Halle Bienvenue » situé sur le parking de la mairie. Elle précise que, sur avis du conseiller aux décideurs locaux de la direction des finances, il convient d'établir un bail professionnel plutôt qu'une convention, le local étant fermé à la différence du local adjacent ouvert.

Le bail professionnel est conclu en vue de l'exploitation d'un local destiné à l'exercice d'une activité professionnelle libérale. Le loyer est fixé à 300 €/an. La durée du bail est fixée à 1 an renouvelable. La recette est imputée sur le Budget principal, à l'article 752.

Type de scrutin : À main levée

Décision prise :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer le bail professionnel avec M. Cyril **BATUT** ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 H 25.

Procès-verbal adopté le 24 avril 2026 par le Conseil Municipal.

Affiché et publié sur le site internet le 27 avril 2026.

La Présidente, Maire

Thérèse-Marie DESCATOIRE



La Secrétaire de séance

Stéphanie MARIEN

